

Regards de nettoyage : emplacement, dimensionnement et accessibilité

par Mihai Buzdugan, conseiller technique à la CMMTQ

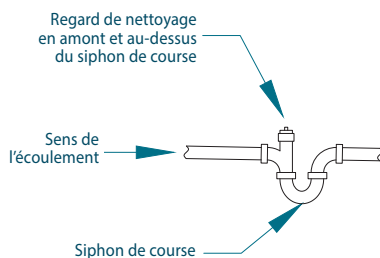
Q À quels endroits doit-on installer des regards de nettoyage?

RÉPONSE Plusieurs articles du chapitre III, Plomberie, du *Code de construction du Québec* précisent les emplacements des regards de nettoyage.

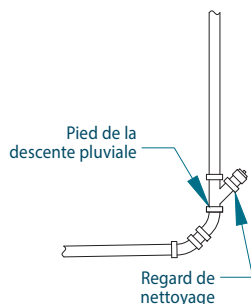
2.4.7.1. Réseaux d'évacuation

1) Les réseaux sanitaires d'évacuation et les réseaux d'évacuation d'eaux pluviales doivent être pourvus de regards de nettoyage en permettant le nettoyage complet.

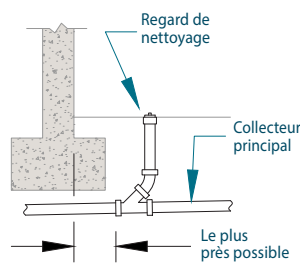
2) Il faut installer un regard de nettoyage en amont et directement au-dessus de tout siphon de course.



3) Les descentes pluviales intérieures doivent être pourvues d'un regard de nettoyage à leur pied ou au plus à 3 m en amont de leur pied.

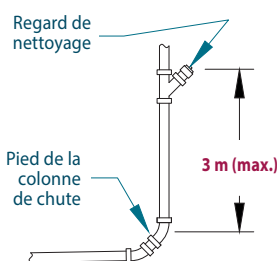


6) Les collecteurs principaux doivent être pourvus d'un regard de nettoyage d'un diamètre nominal (DN) égal ou supérieur à 4 et situé le plus près possible de l'endroit où il quitte le bâtiment.

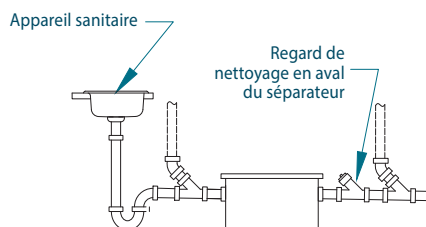


7) Les colonnes de chute doivent être pourvues d'un regard de nettoyage :

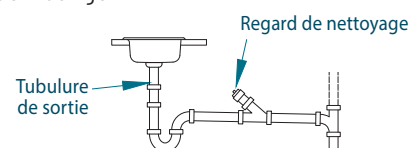
- a) à leur pied;
- b) à 3 m au plus en amont de leur pied; ou
- c) sur le raccord en Y reliant le pied de la colonne de chute au collecteur principal ou au branchement d'évacuation.



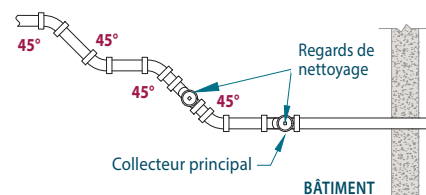
8) Un regard de nettoyage doit être prévu pour permettre le nettoyage de la tuyauterie en aval de tout séparateur.



10) Il faut prévoir une tubulure de sortie, un siphon à partie inférieure amovible ou un regard de nettoyage distinct comme regard de nettoyage des tuyaux de vidange.



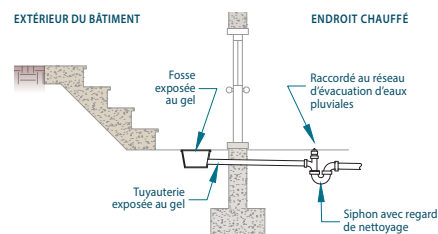
11) Les collecteurs principaux doivent comporter un regard de nettoyage supplémentaire pour chaque changement cumulé de direction sur le plan horizontal supérieur à 135°.



UN REGARD DE NETTOYAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR CHAQUE CHANGEMENT DE DIRECTION CUMULATIF 135° SUR LE PLAN HORIZONTAL.

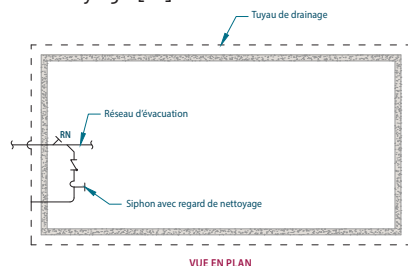
2.4.5.2. Réseaux d'évacuation d'eaux pluviales

3) Là où les conditions climatiques peuvent causer le gel du réseau d'évacuation d'eaux pluviales en raison de la circulation de l'air dans les tuyaux, il faut installer un siphon comportant un regard de nettoyage dans un endroit chauffé.



2.4.5.3. Raccordement d'un tuyau de drainage à un réseau sanitaire d'évacuation

1) Le raccordement d'un tuyau de drainage à un réseau sanitaire d'évacuation doit être exécuté en amont d'un siphon comportant un regard de nettoyage [...].



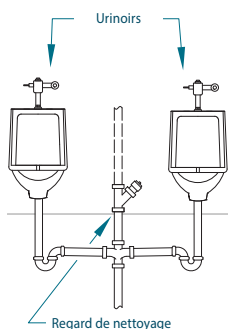
2.2.3.1. Siphons

3) Sauf dans le cas d'un évier de service installé au sol, tout siphon d'un lavabo, d'un évier ou d'un bac à laver doit :
a) être muni, en son point le plus bas, d'un regard de nettoyage fait du même matériau, sauf que dans le cas d'un siphon en fonte, le regard doit être en laiton.



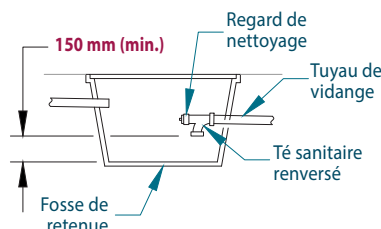
2.2.4.2. Té sanitaire

2)b) Un té sanitaire double ne doit pas être utilisé pour raccorder les bras de siphon : de deux urinoirs sans regard de nettoyage au-dessus du raccordement.



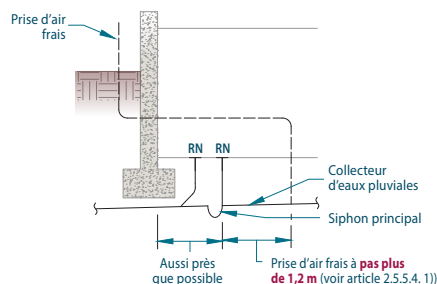
2.4.3.7. Fosse de retenue

2) Le tuyau de vidange de la fosse de retenue doit avoir un DN d'au moins 3 et être protégé par un té sanitaire renversé avec regard de nettoyage à l'extrémité ou par un siphon de course à garde d'eau profonde de 100 mm avec regard de nettoyage.



2.4.5.4. Siphon principal

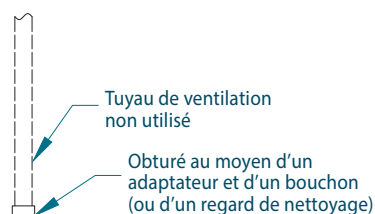
1)a) Tout siphon principal doit être :
pourvu d'un regard de nettoyage situé en amont et directement au-dessus de lui.



Note 1 : Il s'agit d'un siphon installé dans un collecteur principal ou un branchement d'égout pour empêcher la circulation de l'air entre le réseau d'évacuation et l'égout public.

2.5.6.2. Raccordements

3) Les tuyaux de ventilation non utilisés, installés à des fins de raccordement futur, doivent être obturés de façon permanente au moyen d'un regard de nettoyage ou d'un adaptateur et d'un bouchon.



Dimensionnement

Le dimensionnement d'un regard de nettoyage est déterminé selon le diamètre de la tuyauterie où il est installé. En effet, selon le tableau 2.4.7.2. du chapitre III, Plomberie, lorsque le diamètre du tuyau d'évacuation mesure moins de 3 po, le diamètre du regard de nettoyage doit être de dimension équivalente. Il doit être de 3 po lorsque le diamètre des tuyaux d'évacuation est de 3 po et 4 po, et de 4 po lorsque la tuyauterie d'évacuation dépasse les 4 po.

Diamètre du tuyau d'évacuation	Diamètre minimal du regard de nettoyage
Moins de 3 po	Même diamètre que le tuyau d'évacuation
3 po et 4 po	3 po
Plus de 4 po	4 po

Accessibilité

Selon l'article 2.4.7.4. 1) du chapitre III, Plomberie, les regards de nettoyage et leurs bouchons doivent être facilement accessibles pour faciliter le nettoyage de la tuyauterie.

Par ailleurs, l'article 9.18.4.1. 1) du chapitre I, Bâtiment, stipule que si le regard de nettoyage est situé dans un vide sanitaire, il faut assurer une voie d'accès d'une hauteur et d'une largeur d'au moins 600 mm entre la porte d'accès et le regard de nettoyage avec une largeur de 900 mm autour de celui-ci. **IMB**